Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260309-2026_014-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-014

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 15
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme BARIOU Nathalie ;

Objet : Affectation anticipée du résultat 2025 – budget commune ;

Considérant que le compte administratif 2025 voté préalablement par l'assemblée fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de **540 306,14 €** ;
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de **151 976,04 €** ;
- Un solde des restes à réaliser positif de **30 084,75 €** ;

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1 – Détermination du résultat d'exploitation 2025 à affecter :

- Excédent antérieur reporté : **421 612,74 €**
- Résultat de l'exercice : **118 693,40 €**

➔ **Résultat de fonctionnement à affecter : 540 306,14 €**

2 – Affectation du résultat d'exploitation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2025 : **121 891,29 €**
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2026 : **0 €**
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : **0,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260309-2026_014-DE

➔ Montant du titre de recettes au compte 1068 : **121 891,29 €**

3 – Report du solde disponible :

Le reliquat d'excédent, soit **418 414,85 €,** sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats dont le fonctionnement pour un montant de **540 306,14** € ;
- **AFFECTE** au compte 1068 le montant de **121 891,29 €** ;
- **AFFECTE** l'excédent de **418 414,85 €** au budget 2026 dans la section de fonctionnement.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT